

Modalités
Bourse de recherche de la Fondation de l'IRAC
Juin 2025

1. Contexte

L'objectif de la Bourse de recherche de la Fondation de l'IRAC est de soutenir financièrement un projet de recherche universitaire d'envergure dans le domaine de l'architecture qui donne lieu à des publications, des expositions, des symposiums, des conférences ou des colloques.

Le nom de cette bourse, auparavant appelée **Bourse de la Fondation de l'IRAC**, ainsi que ses modalités, ont été modifiés en 2025.

Cette bourse est financée par le fonds général de la Fondation de l'IRAC.

2. Montant de la bourse

Une bourse de 5 000 \$ sera remise chaque année.

L'attribution de la bourse sera annoncée et elle sera remise au lauréat ou à la lauréate lors de la conférence annuelle de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC).

3. Admissibilité

Les individus et les organisations peuvent faire une demande de bourse.

La préférence sera accordée aux demandes provenant de membres de l'IRAC ou de groupes qui incluent des membres de l'IRAC.

4. Évaluation

Les demandes seront évaluées en fonction des renseignements fournis dans le formulaire de soumission dûment rempli, tel que décrit ci-dessous.

5. Appel de candidatures

Un appel de candidatures sera lancé annuellement par la Fondation de l'IRAC au moyen de ses bulletins et nouvelles en ligne, de ses médias sociaux et d'autres plateformes.

Les noms des membres du jury seront indiqués et inclus dans l'appel de candidatures, s'ils sont connus au moment de sa publication.

Chaque dossier de candidature doit être soumis selon les modalités prévues dans l'appel de candidatures et doit comprendre les éléments suivants :

1. Nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel de la personne qui présente la demande
2. Curriculum vitæ succinct de la ou des personnes requérantes

3. Titre du projet
4. Description sommaire (maximum de trois pages) des objectifs du projet, de la méthodologie, du livrable, du public cible et des retombées prévues. Indiquer si un financement provenant d'autres sources a été obtenu ou est prévu.
5. Plan de diffusion des résultats, incluant la mention de la contribution de la Fondation de l'IRAC
6. Échéancier du début à la fin du projet
7. Budget.

6. Processus de sélection

Les administrateurs de la Fondation de l'IRAC nommeront un jury composé de trois membres du **Collège des fellows de l'IRAC**, comprenant des personnes anglophones et francophones, et provenant de différentes régions du pays.

Un conseiller professionnel ou une conseillère professionnelle auprès du jury examinera les candidatures afin de vérifier qu'elles sont complètes et qu'elles respectent les exigences de soumission. Cette personne ne fera pas partie du jury.

Le jury se réunira par téléconférence ou autrement, au besoin, pour décider de l'attribution de la bourse. La décision du jury sera finale. À sa discrétion, si le jury estime qu'aucune candidature n'est satisfaisante, il pourra décider de ne pas attribuer de bourse.

7. Livrables et versement de la bourse

Le montant total de la bourse sera versé au lauréat ou à la lauréate lors de l'annonce.

Un rapport écrit sur les résultats (ou l'état d'avancement) du projet de recherche rendu possible grâce à la bourse devra être soumis à la Fondation de l'IRAC dans les 12 mois suivant l'attribution de la bourse.